

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUILLET 2021

Présents

Mme PONCHAUX - MM BOSSU - DESPREZ - BAYLE – BONAMY
Mme MALBRANQUE – MM. RINGARD - BAR – FLAMENT - Mmes STANIEWSKI –
LEROY - MM AVINEE – DELPORTE **13 présents**

Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services.

Absents avec pouvoir

Mme JACQMIN donne pouvoir à M. BOSSU
M. VANWORMHOUDT donne pouvoir à Mme PONCHAUX
Mme TYTGAT donne pouvoir à Mme PONCHAUX
Mme LEDEE donne pouvoir à Mme MALBRANQUE
Mme TALFER donne pouvoir à M. BONAMY
M. GALERA donne pouvoir à Mme LEROY
Mme VLAMYNCK donne pouvoir à M. AVINEE **7 voix**

3 Absents

Mmes BILLIAU - VANDENABEELE - M. CATTEZ

Mme le Maire procède ensuite à l'appel.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. RINGARD est désigné secrétaire de séance.

DESAFFECTATION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Madame le Maire rappelle qu'il n'y a un qu'un seul point à l'ordre du jour. Il s'agit de la désaffectation de locaux administratifs. Ce point a été retiré de la précédente séance du Conseil Municipal à la demande du groupe « Emmerin c'est vous » car le compromis de vente avec la SOFIM qui était évoqué dans le contenu de la délibération fait l'objet d'un recours pour annulation devant le Tribunal Administratif.

Même si cette mention n'était pas de nature, selon notre avocat, à entacher la validité de la délibération, cette phrase a été retirée de la délibération qui est aujourd'hui représentée au vote du Conseil Municipal.

M. AVINEE donne lecture d'une lettre ouverte qu'il adresse à Mme le Maire au nom du groupe « Emmerin c'est vous » dans lequel il regrette la fin des services publics dans des locaux chargés d'histoire et le manque de formalisme et d'information autour de cette décision prise, selon le groupe, dans la précipitation dans le but de pouvoir encaisser les 700 000 € de la vente.

Dans ce courrier, le groupe « Emmerin c'est vous » précise que si la désaffectation des locaux municipaux était votée ce soir, il présenterait un second recours devant le Tribunal Administratif au motif qu'il y aurait une confusion entre le compromis de vente (contesté par le groupe devant le Tribunal Administratif tant sur le fond que sur la forme) et la désaffectation des locaux.

Le groupe « Emmerin c'est vous » s'étonne également que les données cadastrales mentionnées dans le projet de délibération n'évoquent que la désaffectation de l'ancienne mairie en omettant celle de la poste et de la maison des associations.

Au terme de cette intervention de M. AVINEE au nom du groupe « Emmerin c'est vous », Mme le Maire rappelle que les Emmerinois ont été largement informés sur ce projet immobilier qui a fait l'objet de plusieurs débats en séances de Conseil Municipal et d'une réunion publique au cours de laquelle la SOFIM a apporté toutes les informations que les Emmerinois souhaitaient obtenir.

Mme le Maire rappelle qu'un recours n'est jamais suspensif et déplore un nouveau recours devant le Tribunal Administratif qui engendrerait des frais de conseil juridique pour la commune.

M. DELPORTE affirme que le prix de vente de 700 000 € n'est, selon lui, pas suffisant. Il regrette qu'aucun indice de révision du prix entre le début de la procédure et la vente n'ait été prévu. Il sous-entend également que le promoteur ait été aidé par la commune pour l'octroi de son permis de construire accordé juste avant la révision du PLU et l'abandon de réserves d'urbanisme qui existaient depuis 20 ans.

Mme le Maire rappelle que le prix de vente a été décidé à l'issue d'une mise en concurrence de projets immobiliers et qu'il correspond au prix préconisé par le service des Domaines Publics. En comparaison elle rappelle qu'un terrain de 6 000 m² (garages Catry) est proposé à la vente au prix de 1 300 000 €. Elle ajoute qu'une économie sur le coût global va être fait puisque la mairie ne devra pas acheter la maison située 17 rue Victor Hugo au prix de 166 000 € comme initialement prévu puisque la SOFIM va la racheter directement.

M. AVINEE fait part que certains habitants seraient mécontents des nouveaux locaux de la mairie ce qui étonne Mme le Maire qui n'a, elle, que des échos positifs. Les élus et le personnel disposent de meilleures conditions pour travailler : de l'espace et de la confidentialité requis pour leurs activités.

M. DELPORTE précise qu'il ne s'agit que des élus majoritaires.

Mme le Maire précise que tous les élus qui le souhaitent peuvent disposer d'un local pour travailler et qu'elle a déjà, par le passé, bousculé des plannings pour satisfaire des demandes de locaux pour les élus minoritaires.

Il est ensuite passé au vote concernant la désaffectation des locaux administratifs.

**Délibération 2021/37 adoptée à la majorité – 5 contre : MMES VLAMYNCK – LEROY
MM DELPORTE – AVINEE – GALERA**

Mme le Maire lève la séance à 18h30

Le secrétaire,

Marcel RINGARD